



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 07 MAI 2026

Délibération n° 2026.38

OBJET : Etablissement de la liste pour le renouvellement de la CCID**MEMBRES PRÉSENTS :**

Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCUI, Didier CRETENET, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Christophe MARAUX, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Valérie BILLEQUIN	pouvoir donné à	Agnès VERPILLAT
Céline CUCUMEL	pouvoir donné à	Joëlle ROCHE

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Vincent BOUDE

Marion FAURE, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des Associations, Animations et Sports, expose que l'article 1650 du Code général des impôts prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts Direct (CCID) dans chaque Commune dont le renouvellement doit s'opérer à chaque début de mandat municipal.

Le rôle de la CCID occupe une place centrale dans la fiscalité directe locale en donnant son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation et en participant à la détermination des nouveaux paramètres d'évaluation (secteurs, tarifs, coefficient de localisation).

Présidée par le Maire de la Commune, elle sera composée en plus du Maire de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Le Directeur départemental des finances publiques (DDFIP) désigne parmi une liste de contribuables dressée par le Conseil municipal de titulaires et de suppléants établie en nombre double.

Ces 32 personnes doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Marion FAURE, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des Associations, Animations et Sports, indique qu'à défaut de liste dressée dans les 2 mois de l'installation du Conseil municipal, le directeur régional des finances publiques procédera d'office à une désignation. Elle propose que cette liste de 32 noms soit dressée en prenant en compte le poids respectif de chaque liste du conseil municipal conformément au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne et de la façon suivante :

Liste de 26 contribuables proposée par le groupe Nous Sommes Tous Saint Genis Les Ollières

Liste de 5 contribuables proposée par le groupe Pour Saint Genis Tous Unis

Liste de 1 contribuable proposée par le groupe Agir Ensemble.

Elle recense les personnes proposées suivantes :

- Groupe Nous Sommes Tous Saint Genis Les Ollières :

Marion FAURE, Thierry PASQUIER, Carole SCHIEPAN, Philippe GONNAND, Bérengère DETOEUF, Ghislain HECK, Céline NERIEUX SAURET, Leopold PASTOR, Elise MICHALLET, Stéphane CAGNY, Agnès VERPILLAT, Arnaud ROY, Valérie BILLEQUIN, Vincent BOUDE, Nathalie JOIE, Pierre CICCUI, Lyliane CHARPENTIER, François SAVIGNY, Elodie JUNIQUE, Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Christophe MARAUX, Anaïs LEZIN, Laurent HAUMONT, Agnès LAVAULT, Cyrille ACHARLES

- **Groupe Pour Saint Genis Tous Unis :**
Joelle ROCHE, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Anne Sophie
CHEVIAKOFF, Jean-Yves MARTIN
- **Groupe Agir Ensemble :**
Florence MATEO SUPPLISSON

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Impôts et son article 1650

CONSIDERANT que la composition actuelle des sensibilités au sein du Conseil municipal est la suivante : Nous Sommes Tous Saint Genis Les Ollières (23), Pour Saint Genis Tous Unis (5) Agir Ensemble (1) et que la liste de 32 personnes proposée et établie en séance respecte le calcul proportionnel à la plus forte moyenne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité de procéder au scrutin public à main levée pour cette désignation**
- **APPROUVE la liste suivante de 32 personnes susceptibles d'être désignée commissaires de la CCID**
- **CHARGE M. le Maire, ou son représentant, de signer tout acte utile à la mise en œuvre de cette délibération**

Résultat du vote : UNANIMITÉ sans abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 12/05/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 07 Mai 2026.

Le Maire,

Joffrey DUPOIZAT



Le secrétaire de séance,

Vincent BOUDE

